Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20261104-CM_2026_73-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Groix

Séance du conseil municipal du 4 novembre 2026

Date de convocation : 26/10/2026

Date d'affichage de la convocation : 26/10/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le quatre novembre à dix-huit heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	15
Représentés	4
Votants	19

Secrétaire de séance : Marina CALLONNEC et Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : 73/2026

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le festival des Insulaires

Matière : 7.5

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN		X	Yannick AUFFRAY
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Corinne LE BOUHELLEC	X		
Madame Gwendalyne LE DOUARAN		X	Marine LE GOFF
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF	X		
Monsieur Laurent SARTRE		X	Nathalie GOURONC
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGÉE	X		

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le festival des Insulaires

Soucieuse de soutenir la vie culturelle et associative locale, la commune de Groix a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association organisatrice du festival des Insulaires. Cet événement, devenu un rendez-vous incontournable pour les habitants et les visiteurs, contribue au rayonnement culturel de l'île et à la cohésion sociale de la communauté insulaire.
Par sa programmation variée et son ancrage territorial, le festival des Insulaires participe à la promotion du patrimoine local et à l'animation de la vie collective. Toutefois, des difficultés financières, notamment liées à l'organisation de la manifestation, menacent sa pérennité. Une aide exceptionnelle permettrait de couvrir une partie des dépenses engagées et de contribuer à la continuité de cet événement important pour la vie culturelle de Groix.
Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle afin de soutenir l'association organisatrice et de contribuer à la pérennité de cet événement emblématique.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20261104-CM_2026_73-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2 ;
Vu la demande formulée par l'association organisatrice du festival des Insulaires ;

Considérant l'intérêt général attaché à la tenue du festival des Insulaires, qui participe au rayonnement culturel et à la cohésion locale ;
Considérant qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle visant à surmonter les difficultés financières rencontrées et à permettre la continuité de l'action culturelle sur le territoire ;

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association organisatrice du festival des Insulaires au titre de l'édition 2026.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 05/11/2026
Affichage et publication	Le 05/11/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

MAIRIE DE GROIX
56 MORBIHAN